

ABONNEMENT.

SAUMUR. — 30 fr. — 18 — 10

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

SAUMUR, 17 JUN

A LA CHAMBRE.

FUNÉRAILLES DE L'AMIRAL COURBET.

M. de Baudry-d'Asson monte à la tribune et dépose une proposition de loi tendant à ce qu'il soit fait à M. l'amiral Courbet des obsèques nationales.

Il en donne lecture au milieu des clameurs de la gauche.

Le député royaliste constate que le glorieux marin a été victime de la criminelle politique coloniale de la République.

Il indique qu'il ne demande pas pour les dépouilles mortelles du regretté défunt l'asile du Panthéon, car la place d'un chrétien n'est pas dans un édifice dont on a chassé Dieu.

M. Campenon déclare que le gouvernement avisera quand le moment sera venu. Il faudra tenir compte des dispositions testamentaires du défunt et des intentions de la famille.

Edifiants scrupules! Victor Hugo avait, dans son testament, réclamé le corbillard des pauvres. On lui a fait cependant des obseques royales.

La vérité est que le gouvernement est peu pressé de s'associer à des funérailles religieuses et qu'il redoute le dépôt d'une proposition tendant à décerner à M. l'amiral Courbet les « honneurs (II) du Panthéon ».

De nouveau, M. de Baudry-d'Asson monte à la tribune.

De nouveau, les clameurs républicaines éclatent.

Evidemment, la question soulevée par le député vendéen gêne et irrite la gauche.

M. Floquet réclame le silence.

Laissez, messieurs, s'écrie-t-il, M. de Baudry-d'Asson retirer sa proposition.

Monsieur, répond le député de la droite, je ne vous permets pas d'interpréter mes intentions. Ma proposition, je la maintiens.

M. de Mahy appuie M. de Baudry-d'Asson en suppliant la Chambre de n'obéir qu'à un sentiment patriotique. — Il est interrompu presque à chaque phrase.

son en suppliant la Chambre de n'obéir qu'à un sentiment patriotique. — Il est interrompu presque à chaque phrase.

D'une voix bredouillante, M. Allain-Targé affirme que le gouvernement a hâte d'accorder aux glorieuses dépouilles de la victime de Jules Ferry des funérailles nationales. Mais, ajoute-il, il faut s'enquérir préalablement des intentions du défunt.

Il ne s'agit pas de savoir, répond avec raison M. de Mahy, si le défunt a souhaité des funérailles nationales, mais s'il les a méritées. (Applaudissements à droite.)

Si la Chambre pense que cet honneur est dû à l'illustre mort, il faut le voter d'acclamation.

L'ouverture du scrutin sur la demande d'urgence met fin à cet écurant marchandage.

Par 292 voix contre 94, l'urgence est repoussée.

Un cri d'indignation parti des bancs de la droite répond à la proclamation de ce vote, qui sera l'une des hontes de la Chambre républicaine actuelle.

Supposez l'inepte, mais très-républicain général Millot à la place de l'amiral Courbet, avec quel empressement la majorité « ruiselante d'objection » aurait accordé les funérailles nationales!

Mais certainement l'amiral Courbet n'a pas mérité les funérailles nationales de la République. L'amiral est mort en soldat héroïque, en chrétien fidèle. On n'eût pu écarter de ses obsèques la croix sainte. C'est été une trop prompte et trop caractéristique contre-partie de la manifestation des Beni-Bouffe-Toujours et des demoiselles de la libre-pensée qui suivaient le cercueil de Victor Hugo. Le Parlement républicain ne pouvait accepter cette leçon et il a préféré se montrer ingrat vis-à-vis de l'éminent marin sacrifié inutilement par sa néfaste politique. C'était à prévoir.

Les funérailles de l'amiral Courbet n'en seront que plus nationales. Il n'ira pas au Panthéon, ce dont nous ne nous plaignons pas, le lieu où il est question de transporter les restes des Gambetta et peut être demain

de M. Grévy, n'étant plus précisément de bonne compagnie. Mais après avoir eu là-bas aux îles Pescadores tous ses fidèles marins pieusement agenouillés autour de son cercueil, il aura en France, derrière son char funèbre, tous les vrais Français. Cela compensera bien l'absence des républicains.

L'amiral Courbet

L'amiral Courbet (Amédée-Anatole-Prospér) était né le 26 juin 1827, à Abbeville.

Entré à l'École polytechnique en 1847, aspirant le 1^{er} octobre 1849, M. Courbet fut promu enseigne de vaisseau le 2 décembre 1852, lieutenant de vaisseau le 29 novembre 1856, capitaine de frégate le 4 août 1866, capitaine de vaisseau le 11 août 1873, et contre-amiral le 18 septembre 1880.

En 1883, il commandait à Cherbourg la division dite d'essai, formée des types nouveaux dont il devait diriger les expériences, lorsqu'il reçut l'ordre de se rendre en Indo-Chine et de prendre le commandement des forces navales réunies sur les côtes d'Annam.

Après avoir bombardé Hué (18, 19 et 20 août 1883), ce qui amène la signature du traité, signé le 26 août, dans cette capitale, l'amiral Courbet se rendit à Hanoi.

Il quitta cette ville le 13 décembre pour marcher sur Son Tay, qu'il emportait d'assaut quatre jours après, le 17 décembre.

Après la prise de Bac-Ninh, conséquence naturelle des opérations de l'amiral Courbet, le 12 mars 1884, vinrent les préliminaires de Tien-Tsin (11 mai 1884).

A cette même époque (juin), Courbet prenait le commandement des deux divisions navales du Tonkin et de la Chine.

C'est en cette qualité qu'après l'attentat de Bac-Lé, l'amiral recevait l'ordre de se saisir d'un gage.

Il avait été nommé vice-amiral le 4^{er} mars 1884.

Le 5 août, le contre-amiral Lespès, lieutenant de Courbet, occupait Kelong dans l'île Formosé.

Et le 23 août, le vice-amiral commandant

en chef entrant dans la rivière de Pou-Tchéou.

La dernière action de l'amiral Courbet a été la prise des îles Pescadores.

Le ministre de la marine a envoyé hier matin une dépêche à l'amiral Lespès, lui donnant ordre de faire partir immédiatement le Bayard, avec les restes de l'amiral Courbet.

Le Bayard, qui portait le pavillon de Courbet, va faire route pour Toulon, où il doit arriver dans le plus bref délai possible, ne s'arrêtant que pour les escales indispensables à son ravitaillement de charbon et de vivres.

Le Bayard est commandé par le capitaine de frégate de Maigret.

Normalement, le Bayard devra être à Toulon du 25 au 28 juillet.

Le corps de l'amiral Courbet, selon toute probabilité, a été embaumé, le Bayard ayant à bord les ingrédients nécessaires. Dans le cas où il n'aurait pu être embaumé, ses restes seront ramenés dans une barrique d'alcool, comme cela a été fait pour l'amiral anglais Nelson, tué à la bataille de Trafalgar (1805).

UNE ELECTION DANS L'EUROPE.

Dimanche a eu lieu, à Gaillon (Eure), une élection au Conseil général. Deux candidats étaient en présence: M. Poussin, candidat conservateur, et M. Develle, député, ancien sous-secrétaire d'Etat, considéré comme le chef du parti républicain dans le département de l'Eure. C'est le candidat conservateur qui l'a emporté; M. Develle a été battu à deux cents voix de majorité.

Pour ceux qui connaissent la situation politique du département de l'Eure, la lutte engagée dimanche dans le canton de Gaillon avait une importance considérable. Les républicains se croyaient assurés du triomphe; toutes leurs menées, que l'administration secondait avec son ardeur habituelle, n'ont pu effrayer les conservateurs, ils ont

25 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE DRAME DU MARCHÉ-NOIR

PAR M. CH. SAINT-MARTIN.

VIII LA MARQUISE DE LA ROCHE-YON (Suite)

Mais, quand il se vit entouré par tant de personnes, il cacha sa tête dans ses deux mains et on le vit trembler comme une feuille agitée par le vent.

Doucement, la marquise mit une main sur sa tête:

— Monsieur Jacobs, dit-elle, n'avez pas peur de moi. Je ne vous ferai pas de mal. Je ne viens pas demander vengeance. Qui êtes-vous? Dites-moi comment vous m'avez connue.

Le vieillard baissa de nouveau la tête, et, comme s'il eût été caché dans une caverne, il murmura d'une voix étouffée:

— Pitié! pitié! Je suis Martin! Françoise est votre fille! reprenez-la et laissez-moi!

La marquise poussa un cri terrible qui fit frémir tous les assistants, et, défaillante, elle cacha son

visage dans ses mains.

Mais aussitôt, par un effort admirable, retrouvant tout son courage, elle saisit le bras du pharmacien:

— Martin! Oh! Martin! s'écria-t-elle, rendez-moi mon enfant! Rendez-moi ma fille! Dites-moi où est Françoise. Dites-moi où on l'a cachée!

Le pharmacien, hébété, à moitié fou, le regardait fixement et ne paraissait plus la comprendre.

On l'entendait seulement qui murmurait toujours:

— Grâce! grâce! pitié!

M^{me} d'Elvoy soutenait son amie et frémissait de tout son corps. Rose sanglotait. Georges avait peine à retenir ses larmes.

Soul, le juge d'instruction, par un constant effort sur lui-même, restait calme et se tenait prêt à rentrer en scène.

Voyant que le pharmacien ne voulait pas répondre à M^{me} de la Roche-Yon, il fit signe aux agents qui redressèrent le vieillard, et s'approcha de lui.

— Vous ne vous appelez donc pas Jacobs? lui demanda-t-il.

Le pharmacien fit signe que non.

— Vous vous appelez Martin?

Le vieillard regarda de nouveau la marquise et baissa la tête en signe d'assentiment.

— Non! non! répondit le vieillard avec énergie.

— C'était la fille de M^{me} de la Roche-Yon?

— Oui.

— Vous l'aviez volée, autrefois, quand elle était petite?

— Grâce, grâce, murmura le pharmacien. Ce n'est pas moi...

— Ce n'est pas vous?... C'est donc votre femme, M^{me} Martin?

— Non, ce n'est pas elle.

— Qui donc était-ce?

— C'est Westy!

— Westy? s'écria le magistrat.

M^{me} de la Roche-Yon fit un mouvement de vive surprise.

— Westy, dit-elle, ce jeune homme qui nous envoya une dépêche et nous reçut à Marseille?

— Oui.

— Quel intérêt avait-il à commettre ce crime? reprit le magistrat.

Les forces du vieillard diminuaient rapidement à mesure que son émotion s'apaisait.

Il eut encore la force de répondre:

— Westy... pour l'argent qu'on avait envoyé... et ma femme... parce que nous n'avions pas d'enfants. Que Dieu nous pardonne! nous avons été bien punis! un an après...

— Oui, dit le juge d'instruction, un an après, votre femme était morte. Pourquoi n'avez-vous pas

rendu l'enfant à ce moment?

Martin regarda fixement le magistrat et ne répondit pas. La terreur échoyait ses lèvres.

La marquise reprit:

— Cette enfant morte que mon mari a vue, avec les ornements et la croix de Françoise, qui était-ce donc?

— La fille d'une voisine..., murmura Martin; c'est encore Westy... en payant...

— Mais enfin, s'écria le magistrat, où est-il, ce prétendu Westy?

Les yeux du pharmacien s'ouvrirent démesurément. Sa folie sembla le gagner de nouveau.

— Westy? fit-il avec un mouvement de subit effroi, je ne le connais pas! je ne sais pas ce qu'il est devenu.

— Il vous fait donc bien peur? reprit le juge d'instruction.

Martin ne répondit pas.

Georges, alors, s'avança, décidé à frapper un nouveau coup:

— Ce Westy, demanda-t-il, ne serait-ce pas le comte d'Irun, qui, sachant le nom et la naissance de Françoise, a voulu spéculer sur son crime et le vôtre?

Au nom du comte d'Irun et à la vue du jeune homme, le vieillard s'agita violemment entre les bras des agents de police.

— Qu'on me laisse en paix! cria-t-il; qu'on me

soutenu épergiquement le combat, et M. Develle, député, ancien sous-secrétaire d'Etat; M. Develle, qui doit être tête de liste dans le département de l'Eure au renouvellement de la Chambre, a essuyé une défaite qui amoindrit singulièrement son prestige aux yeux des populations.

LE BUDGET ET LES ÉLECTIONS.

Grâce aux folies et au gaspillage de l'opportunisme, la situation financière est devenue si mauvaise que les trois ou quatre républicains honnêtes — l'espèce est rare, mais elle existe — qui siègent à la Chambre en sont eux-mêmes épouvantés.

L'un d'eux, M. Amagat, prouve, au cours d'un article très-étudié et très-sérieux qu'il a publié dans la *Ligue*, que le minimum du déficit, pour cette année, est de 400 millions, et il conclut en ces termes :

« Les dépenses omises portent le budget des dépenses de 1886 de 3,030 millions, chiffre auquel l'avait arrêté M. Tirard, à 3,357 millions.

» En face de cette dépense de 3,340 millions, nous n'avons que 2,950 millions de recettes. Le déficit est donc de 407 millions.

» C'est le déficit normal depuis 1882. De 1879 à 1882 le déficit était de 200 millions. De 1882 à l'heure présente, il s'est élevé à une moyenne de 350 millions.

» Je reviendrai sur les comptes de finances des dernières années. Je me contente de mettre en lumière aujourd'hui le déficit de 1886 : 407 millions.

Ainsi le déficit de 1886, au dire d'un républicain, sera de quatre cent sept millions, sur un budget énorme de trois milliards trois cent cinquante-sept millions — soit de un huitième dans les recettes à réaliser indispensablement.

Ce chiffre est à méditer, puisqu'il est à payer.

Les choses étant ainsi, il est facile de comprendre les raisons pour lesquelles la majorité a écarté, au moyen du plus honteux des expédients : la question préalable, — la proposition portée jeudi à la tribune, au nom de toute la droite, par l'honorable M. d'Aillières.

Un commerçant à la veille de faire faillite, un banquier sur le point de lever le pied en emportant l'argent de ses créanciers, ne mettraient pas plus de soin à dissimuler au regard des intéressés les opérations de leur comptabilité véreuse que le gouvernement républicain n'en met à cacher au pays l'état dans lequel se trouvent nos finances; ils auraient, pour le faire, les mêmes raisons; ils n'en auraient pas de meilleures.

A-t-on idée de l'insolence de cette minorité qui va mettre les tripoteurs de l'opportunisme en demeure de faire connaître au pays : 1° le déficit réel des derniers exercices; 2° le montant des dettes et engagements de toute nature contractés par l'Etat; 3° la situation des bâtiments de la flotte, du matériel militaire et naval, des magasins et des arsenaux.

Vite, Bertrand demande la question préalable, et Robert Macaire s'empresse de la voter!

Un des républicains honnêtes dont nous parlions tout-à-l'heure a protesté contre ce vote ignominieux; voici ce que dit, dans le *Radical*, M. Henry Maret :

« Repousser la demande des députés de la droite par la question préalable a été une lourde faute.

» Il y a là un abus de la force, une oppression de la minorité qui porte atteinte au prestige parlementaire, appelle des représailles, et finalement se retourne contre ceux qui s'en servent. *Se refuser à toute discussion, c'est donner gain de cause à l'opposition qui dit : « On n'a pas voulu m'écouter, parce qu'on savait que j'avais raison. »*

« La faute est d'autant plus grave que, nul ne l'ignore, il y a du vrai dans les accusations portées contre le gaspillage de nos finances. Chacun sait que nos budgets sont en déficit et que la crise s'aggrave de jour en jour. »

Pour qu'un républicain tienne ce langage, il faut que la situation soit, en effet, bien mauvaise.

Par les chiffres cités plus haut, il est facile de le voir, c'est à la faillite et à la banqueroute que le régime républicain nous conduit à grandes guides et par la voie la plus courte.

Seulement il fallait à tout prix, à la veille des élections, cacher au pays cette vérité effrayante. Il importait donc de refuser aux députés de la droite l'enquête qu'ils demandaient. On ne leur communiquera aucune des pièces, aucun des documents qui pourraient les aider à faire la lumière et à éclairer la nation sur la situation de ses finances.

Mais ce refus, précisément, n'est-il pas à lui seul un aveu de culpabilité?

Quand on n'a rien à cacher, on ne craint ni les enquêtes, ni les redditions de comptes.

Et les opportunistes ont l'effronterie de solliciter des électeurs la continuation de leur confiance!

Quelle sera la réponse du pays à cette prétention effrontée? Nous ne le savons guère, mais, en vérité, si les électeurs se laissent prendre encore à des manœuvres cousues d'un fil gros comme un câble, c'est qu'ils voudront pousser la naïveté jusqu'à la bêtise.

Ils comprendront, nous le voulons croire, qu'un nouveau succès des opportunistes ne serait pas seulement le plus court chemin pour aller à la banqueroute, c'est-à-dire à la misère générale, mais aussi à la décadence irrémédiable de ce pays déjà si malheureux.

ÉTRANGER

ESPAGNE. — La *Gaceta* publie un ordre royal annonçant que le choléra existe dans les provinces de Valence, de Murcie, de Castellon et de Madrid.

Il y a eu sept cas et un décès à Madrid. Le docteur belge Hermerghen est arrivé

à Valence. Dans cette ville, un seul cas a été constaté lundi, il y en avait eu 47 la veille.

Dans la province de Valence, l'épidémie continue à sévir.

Mardi, à Murcie, 405 cas et 46 décès. Le choléra augmente dans les environs de cette ville, ainsi que dans la province de Castellon.

On croit que la commission scientifique reviendra à Madrid cette semaine et fera immédiatement son rapport sur les travaux du docteur Ferran.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

UN DEUIL NATIONAL.

Au sujet de la mort de l'amiral Courbet, l'*Anjou* s'exprime en ces termes :

« Tous les Français, sans distinction de parti, porteront le deuil de ce grand serviteur de la France qui meurt à son poste de combat, debout, au moment même où il allait recueillir les fruits de son courage et de sa persévérance.

» Depuis plus d'un an et demi, sans que son énergie indomptable se fût démentie un seul instant, sans qu'il eût faibli jamais sous le poids des travaux et des responsabilités, l'amiral Courbet soutenait là-bas l'honneur du pavillon national, et, secondé par nos braves soldats, par nos vaillants marins, s'illustrait par d'héroïques faits d'armes auxquels répondaient les applaudissements enthousiastes du pays tout entier.

» Ah! quel triomphal accueil lui eût fait notre patriotisme, à son retour en France! Et voici qu'une maladie cruelle le ravit en pleine gloire, dans la force de l'âge, dans la maturité de l'esprit! Il a risqué cent fois sa vie dans les combats. Les lauriers qu'il a conquis ne pareront que son cercueil!

» Du moins, nous aimons à croire que le gouvernement fera à l'intrepide marin des funérailles dignes de lui et dignes de la France. Elles seront vraiment nationales, ces obsèques, et Dieu y aura sa place. Car l'amiral Courbet n'était pas seulement un grand Français; il était aussi un catholique sincère, et, dernièrement encore, il donnait une preuve publique de sa foi en voyant son offrande à l'église du Sacré-Cœur.

» En mourant, il nous lègue son exemple : une vie d'honneur, de loyauté, de fidélité à son Dieu, de dévouement à sa patrie. C'est de tels hommes qu'il est vrai de dire qu'ils ne descendent pas tout entiers dans la tombe. Nous pleurons l'amiral Courbet. Mais à nos regrets se mêle une fierté légitime. Tant que la France, parmi ses enfants, comptera de pareils serviteurs, il ne sera pas permis de désespérer de l'avenir!

» ALPHONSE POIRIER.

L'ASSASSIN COURTIN.

Courtin, qui ne craint point de donner la mort, veut pour lui la vie, l'air et la liberté :

il vient d'écrire à un honorable propriétaire de Brossay, le priant de voir son père et de le guider pour que ce dernier formât une demande en grâce en sa faveur près du Président de la République.

L'assassin Courtin intéresse à son sort tous ceux qu'il faut. Il a lui-même adressé sa demande de grâce à M. Grévy.

A l'une des dernières audiences correctionnelles de la Cour d'Angers, Breux, connu à Saumur sous le nom du *Surcouf*, récidiviste dangereux, condamné plusieurs fois pour vol, a obtenu le bénéfice des circonstances atténuantes, que le tribunal de Saumur lui avait refusé.

En conséquence, il est condamné à trois ans de prison au lieu de cinq qui lui avaient été infligés à Saumur.

L'AFFAIRE DE SOULANGER.

Le procès intenté par le maire de Soulangier à plusieurs jeunes gens de cette commune doit venir vendredi prochain, 10 juin, devant le tribunal de Saumur.

Les inculpés sont au nombre de quinze. M^e Morin présentera la défense de Léon Thourlet. Les autres jeunes gens seront défendus par M^e de la Veze et Richard.

Les Tramways Saumurois.

Tramways avec chevaux, oui. — Tramways à vapeur, non.

Monsieur le Rédacteur.

MM. les promoteurs des Tramways saumurois ayant allégué, à l'appui de leur projet, l'entreprise de même nature (tramway à vapeur) qui fonctionne au Mans, il devenait intéressant de prendre quelques renseignements sur les lieux mêmes. C'est ce que j'ai fait, et je me suis adressé à quelqu'un de très-compétent et tout à fait désintéressé.

Voici la réponse que j'ai reçue. Elle est antérieure de deux ou trois jours à l'accident mortel dont les journaux nous ont entretenus et que je commence par reproduire d'après les feuilles de la localité :

« Lundi matin, 8 juin, le nommé Louis Routtier, soldat au 20^e régiment de chasseurs, a été trouvé la tête fracassée à environ 4 kilomètres du Mans, sur la route de Parigné.

» Routtier avait été tamponné par la machine du tramway.

» La mort a dû être instantanée.

Ce malheureux accident donne un nouveau poids aux appréciations de mon correspondant, appréciations que je livre aux méditations de nos autorités, des promoteurs du mode de traction à vapeur et des auteurs d'actions.

Le Mans, 6 juin 1885.

Mon cher Monsieur,

Je commence par vous déclarer que je suis pour tout ce qui constitue un progrès et par conséquent pour l'installation de

rende mon argent! On m'a volé! Je n'ai pas de fille et je ne connais pas le comte d'Irun.

Le magistrat vit bien qu'en ne pourrait tirer rien de plus du malheureux fou, et fit un geste de désappointement.

La marquise, alors, s'approcha de lui.

Monsieur le juge d'instruction, dit-elle, je vous demande, ainsi qu'à mon amie, une suprême faveur.

— Laquelle, madame?

— Celle de rester seule quelques minutes avec cet homme.

— Vous ne craignez pas?

— Je ne crains rien, monsieur, et j'espère en Dieu.

Le magistrat, croyant deviner la secrète pensée de la marquise, ordonna aux agents de placer M. Martin sur un grand canapé. On mit sous sa tête un oreiller et sur ses pieds une couverture. Puis, tous les assistants, profondément émus, se retirèrent dans la salle voisine.

Sitôt qu'ils y furent entrés, Georges s'approcha du magistrat :

— Il faut à tout prix, dit-il, retrouver ce Westy.

— Assurément.

— Westy est évidemment le comte d'Irun.

— Je le crois comme vous, mais il n'y a pas de preuves absolues; la perquisition faite aux Rochers n'a amené aucun résultat, et, depuis cette époque,

le comte et son domestique ont disparu.

— Disparu! s'écria Georges.

— Oui, malheureusement.

— C'est pourtant par eux, et par eux seulement, qu'on saura désormais où est la jeune fille.

— Sans doute.

— Il faut les chercher partout.

— Tous nos agents sont prévenus.

— Pauvre marquise, murmura M^{me} d'Elvoy : elle n'aura retrouvé son enfant que pour la perdre aussitôt.

— C'est égal, reprit la bonne Rose, j'ai bon espoir à présent. Tout cela n'arrive que par la volonté de Dieu. On a retrouvé la mère, on retrouvera bien la fille, et les coquins seront punis.

— Le ciel vous entende, ma bonne fille! s'écria Georges.

A ce moment, un bruit sourd retentit dans le salon.

M^{me} d'Elvoy, effrayée, ouvrit la porte et entra, suivie du magistrat, de Georges et de Rose.

Un spectacle inattendu s'offrit à leurs yeux.

Le vieillard, calme, était à genoux, devant la marquise, serrant dans ses deux mains jointes une petite croix.

Ses yeux, baignés de larmes, ne quittaient pas ceux de la marquise.

Et celle-ci, pâle, les regards perdus vers le ciel, sublime d'abnégation chrétienne, la main droite

étendue au-dessus de la tête du pharmacien, disait :

— Au nom de Dieu, de mon mari, de ma fille, et de vingt années de souffrances, je vous pardonne, Martin, et je pardonne à votre femme!

— Voyez un prêtre, et mourez en paix!

Le vieillard saisit la main de la marquise et la couvrit de baisers.

— Merci, murmura-t-il, merci et adieu!

La marquise se tourna vers le magistrat :

— Emmenez vite cet homme, dit-elle; il n'a sans doute plus que quelques heures à vivre, et il faut qu'il meure chrétiennement.

Le juge d'instruction s'inclina en silence, et les agents, avec d'infinies précautions, emportèrent le vieillard.

Bientôt il ne resta plus dans le grand salon des Ormes que M^{me} d'Elvoy, M^{me} de la Roche-Yon et Georges.

Alors la marquise, jusque-là si forte, si maîtresse d'elle-même, si attentive aux moindres détails qui pouvaient la mettre sur les traces de sa fille, sentit défaillir son courage. La nature l'emporta, et tout à coup, poussant un cri déchirant, qui retentit à travers le château, M^{me} de la Roche-Yon tomba dans les bras de son amie.

— Ma fille! ma Françoise, disait-elle à travers ses sanglots; elle est perdue! qui me la rendra?

Ses yeux se fermèrent. Une pâleur mortelle envahit son visage. M^{me} d'Elvoy la soutenait à peine,

sentant aussi son énergie l'abandonner.

Georges, à ce moment, s'approcha, et, respectueusement, mit un genou à terre et s'empara de la main de la marquise.

— Ayez confiance, madame, dit-il d'une voix grave. Avec l'aide de Dieu, je vous rendrai votre enfant.

Et le vaillant jeune homme, craignant d'être indiscret, sortit en hâte et alla cacher son visage dans les bois du parc.

(A suivre.)

CH. SAINT-MARTIN.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES.

Nous rappelons à nos abonnés qu'ils peuvent recevoir la *Lanterne d'Arlequin* toutes les semaines pendant un an, pour 5 fr. au lieu de 6, en adressant au Directeur, à Tours, rue Richelieu, 13, un mandat ou un bon de poste avec une bande de notre journal. C'est une faveur spéciale dont nous les engageons à profiter.

Sommaire du n^o 220. Dernières réflexions d'Arlequin sur les funérailles dites nationales de V. Hugo. Acte de réparation. La prière pour la colonie. Les pieds d'un consul. Les engagements (dessins). La famille Gragnon. Le cri de France. Lettre de Dumayet à sa paysse. Paroquet.

Tramways partout où cela est possible, mais à la condition qu'ils ne soient pas dangereux.

Toute la question en effet est là, et voilà pourquoi nous disons à notre tour: Tramways avec chevaux tant que vous voudrez, mais du moment qu'il s'agit d'un tramway à vapeur à train rapide pouvant atteindre jusqu'à 60 mètres de longueur, et fonctionnant sur des routes aussi étroites que celles de Fontevault et de Saint-Florent, un instant, s'il vous plaît, n'allez pas si vite pour le plus grand bonheur des pierres de Montsoreau et des champagnes de Saint-Florent. A tout le moins, donnez le temps aux riverains de vos machines de numérotter leurs membres.

Notre correspondant, bien qu'ami du progrès, n'est pas tendre pour les Compagnies. Nous adoucissons: « Les Compagnies, dit-il, ne songent qu'à leurs intérêts. Peu leur importent les résultats. Pourvu qu'elles obtiennent de bonnes conditions des départements et des villes, pour elles leur affaire est faite. Que les autres se débrouillent. Elles font flèche de tout bois pour obtenir des subventions et les concessions nécessaires. Des recettes fort belles miroitent sur le papier; mais ces recettes profitent peu aux actionnaires, parce que l'avenir est escompté, et qu'il reste fort peu de choses à distribuer, quand les fondateurs ont prélevé leur part. Cela s'est vu à Paris et ailleurs où les actionnaires, dans les entreprises en apparence les meilleures, ont vu des bouillons, etc. »

Quant au public non actionnaire, il se partage naturellement en deux catégories. La première, qui est la plus petite, comprend ceux qui doivent user du tramway pour leurs déplacements personnels et surtout pour leurs marchandises.

Ceux-là voient le tramway, de quelque manière qu'il fonctionne, avec le plus grand plaisir. Les têtes de ligne surtout sont dans l'enchantement; et les négociants qui ont à véhiculer des marchandises pesantes ou encombrantes, pierres, vins, fers, etc., réclament la vapeur.

« Mais comment oublier l'autre catégorie, de beaucoup la plus nombreuse, voyageurs et promeneurs à pied, à cheval et en voiture? » Ces riverains, habitant sur la route même, vendront-ils leurs voitures et laisseront-ils leurs chevaux à l'écurie pour le plus grand profit des tramways, surtout si, une fois arrivés en tête de ligne, ils ont besoin de livrer leur chargement un peu plus loin? Quant à ceux qui demeurent dans l'intérieur des terres et qui devront atteler pour venir chercher le tramway, n'est-il pas évident qu'ils continueront leur route avec leurs attelages, jusqu'aux têtes de ligne?

« Or, poursuit notre correspondant, on ne peut pas se dissimuler que les tramways à vapeur ne présentent de graves dangers. »

Toute la question, encore une fois, est là. Il est clair d'abord que dans une ville les locomotives sont inadmissibles. On les a supprimées à Paris et presque partout ailleurs. Tous les chevaux ne les admettent pas. On dira qu'il y en a encore dans certaines villes, et qu'au Mans, par exemple, M. Boillu se promène parfois dans les rues avec un omnibus à vapeur; mais il est fort désagréable de le rencontrer, et les conducteurs des autres voitures doivent prendre de grandes précautions.

« Ce qui est vrai en ville, l'est également dans la banlieue. Les jours de marché surtout il y aurait fatalement de nombreux accidents; et sur les quais où levées les chevaux ne se gênaient pas d'aller dans la Loire avec les voitures. Eh que les actionnaires de ces tramways à vapeur n'oublient pas que les indemnités pour les citoyens mis en compte seront toujours à leur charge! Cela peut monter haut, suivant ceux dont on peut casser le cou, et ce ne sera pas fait pour leur procurer le dividende le plus maigre. Les tramways, entraînés par des chevaux sont donc seuls tolérables. »

« Nous avons au Mans des tramways à vapeur, mais sur de larges routes comme celle de Saumur à la Ronde » (c'est-à-dire moyenne de celle de Saumur à Fontevault, et deux fois et demi ou trois fois plus larges que la petite levée du Pont-Fouchard et Saint-Florent). Les rails (sur les routes du Mans), sont posés tout à fait en dehors de l'empiètement, sur l'une des berges, à une distance assez notable entre le train qui passe et le milieu de la route (ce qui n'existerait pas sur les routes dont vous me par-

Aux environs de Paris et en Belgique, les Tramways à vapeur circulent sur des routes

encore plus larges que dans la banlieue du Mans. Cela n'empêche pas les plus graves accidents, et il faudrait un parti pris des plus robustes pour ne pas voir et ne pas convenir que de pareils accidents sont inévitables.

Que sera-ce donc sur des routes de 8 mètres en moyenne de largeur, accotement compris, avec des rails d'un côté et les tas de macadam de l'autre? On peut s'attendre à de jolies choses et, nous le répétons, MM. les actionnaires peuvent compter sur le prélèvement d'une belle série d'indemnités à verser, avant de toucher le moindre dividende.

Donc, il y a des accidents à prévoir, la rencontre d'un train à vapeur est toujours des plus désagréables; et il est de toute prudence et nécessité que sur les routes étroites dont il s'agit à Saumur, la traction se fasse avec des chevaux, et qu'on ne s'endorme pas sur ce point de la question auprès des autorités, plus ou moins bien renseignées, dont l'influence peut être sollicitée par les promoteurs.

Mais il est une autre question dont peu de personnes se préoccupent, question que les Compagnies s'efforcent de passer sous silence, pour ne pas augmenter leurs frais dans l'installation de la voie, et qui pourtant, au dire des gens du métier, est tout aussi importante, au point de vue des accidents, que celle du mode de traction. Je veux parler de la forme des rails...

Ce sera l'objet d'un second article.

UN AMI DU PROGRÈS RATIONNEL.

UN SOUVENIR. — Le prince Frédéric-Charles de Prusse, qui vient de mourir, a séjourné assez longtemps, hélas! dans la ville de Tours, pendant l'occupation allemande.

Le général prussien s'était, si nous avons bonne mémoire, dit la *Petite France*, installé chez M. Torterue, ancien vice-président du tribunal civil, et il y a laissé comme un de ses collègues, le prince de Hesse, au château de M. de Flavigny, certains souvenirs prouvant largement que les Allemands sont plus experts en choses de guerre qu'en savoir-vivre.

On pourrait aussi retrouver, dans les registres de la ville, un léger mémoire de champagne et de Vouvray, dont le total 2,000 fr. environ — démontre que nos visiteurs n'étaient pas seulement allés... de vengeance.

Quels rudes flûteurs tout de même que ces Allemands!

NANTES.

L'orage qui menaçait depuis quatre ou cinq jours a éclaté lundi soir, à 3 heures, avec une violence exceptionnelle. Les grondements du tonnerre se faisaient entendre; une pluie diluvienne n'a cessé de tomber pendant une heure. Les rues furent bientôt transformées en torrents, et l'eau envahit les cours et les rez-de-chaussées de nombreuses maisons.

La foudre est tombée sur plusieurs points de la ville de Nantes.

Une partie du mur de clôture de l'école communale de la rue Saint-André s'est écroulée sur une longueur d'environ 27 mètres. Il n'y a eu aucun accident de personnes.

Le temps est resté orageux toute la journée.

Un nouvel orage a éclaté hier dans l'après-midi.

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 15 juin

	Froment	Avoine
Angers, l'hect. 16 » à 17 »	9 » à 11 »	» »
Saumur, 16 25 » »	10 » » »	» »
Baugé, 16 50 » »	11 » » »	» »
Segré, 17 » » »	11 » » »	» »
Beaupréau, 16 50 » »	10 » » »	» »
Montfaucon, 16 50 » »	10 » » »	» »
Montreault, 17 » » »	10 » » »	» »
Chemillé, 16 50 17 » »	8 75 9 25	» »
Champlocéaux, 16 50 17 » »	10 » » »	» »
St-Flor-le-Vieil, 16 50 17 » »	10 » » »	» »
Cholet, » » » »	» » » »	» »
Vihiers, 16 » » 16 50	8 50 9 »	» »
Brissac, 16 25 » » »	10 » » »	» »
Chalonnes, 16 50 16 85	10 » » »	» »
Doué, 16 50 » » »	11 » » »	11 50

A Nantes, blés américains, de 23 50 à 24 » les 100 kilos.

Les bons blés français valent de 17 » à 17 50 les 80 kilos.

Pendant les chaleurs, nous recommandons les excellents Rhums de la maison John Alvarès, de Kingston (Antilles), dont le seul dépôt est à Saumur, à l'ÉPICERIE CENTRALE, ou ils seront vendus, selon qualité, depuis 2 fr., 2 fr. 50, 3 fr., 3 fr. 50 et 4 fr. le litre, verre compris.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 16 juin.

Aujourd'hui nous constatons avec plaisir la persistance des achats du comptant et de ceux non moins actifs de la spéculation.

Les rentes françaises ont un marché très-animé: le 3 0/0 est à 82.47, coupon non détaché; l'amortissable est calme à 83 65; le 4 1/2 à 110.75.

On achète l'action Crédit Foncier de France à 1,365 et l'on a bien raison, car ce titre devrait être à 1,500 fr., si la Bourse tenait compte de son revenu actuel de 60 fr. et de son revenu futur qui sera de beaucoup plus élevé à l'époque où tout le produit des derniers emprunts hypothécaires et communaux sera employé en prêts.

Les obligations du Crédit Foncier sont très-demandées. Les délais accordés pour la libération des Foncières 1885 permettent de profiter de six tirages par an, tout en ne déboursant qu'une faible somme.

La Société Générale est très-bien tenue.

On ne saurait expliquer logiquement la différence de cours qui existe entre l'obligation de l'Est Algérien et les obligations des grandes Compagnies, puisque les unes et les autres sont également garanties par l'Etat. Il est donc sage d'acheter de l'Est Algérien.

Le Rio-Tinto est très-ferme. La Banque d'Escompte de Paris reste à 465 fr. avec de bonnes demandes.

La Rente italienne 5 0/0 qui monte à 97.40, atteindra 98 et même plus avant le détachement du coupon de 2.17.

L'action des Chemins Méridionaux italiens se tient à 720. L'acheteur a un coupon de 20 fr à toucher le 1^{er} juillet et de plus, sa part de prime sur l'émission des 60,000 actions nouvelles.

Les actions de chemins de fer sont bien tenues: le Nord à 1,675, le Midi à 1,185, l'Orléans à 1,350, l'Ouest à 850, l'Est à 785.

CONSEILS ET RECETTES.

DESTRUCTION DES LIMACES, PAR LES ÉCORCES D'ORANGES.

Ces écorces ne sont pas seulement utilisables que dans les ménages, à proprement parler; elles offrent aussi un moyen très-efficace, — à ajouter à ceux que nous avons déjà mentionnés, — d'expulser, tant des jardins que des diverses plantations qu'elles dévorent, les limaces dont les ravages commencent sitôt venus les premiers beaux jours du printemps.

Donc, pour peu que vous ayez, chers lecteurs, à sauvegarder vos produits horticoles des atteintes de ces gluantes petites bêtes, — lorsque vous mangerez des oranges, ayez soin de n'en couper l'écorce qu'en deux parties égales; vous les disposerez ça et là, — renversées le creux en dessous, — dans les lieux fréquentés par les limaces; pendant la nuit, les aides gastéropodes iront en grand nombre se réfugier dans ces abris odorants.

Vous n'aurez que la peine de les servir aux volailles. Celles-ci en feront leur affaire.

Quelle est la femme qui ne désire pas avoir un teint « où les lis le disputent aux roses »?

Il est facile d'obtenir ce résultat en se lavant habituellement le visage avec de l'eau fraîche, additionnée de quelques gouttes de teinture de benjoin.

En laissant cette lotion sécher sur la peau, elle la rend claire et brillante et la protège efficacement contre le hâle.

Par suite d'un traité passé avec une des premières maisons de Paris, nous sommes en mesure de fournir à nos lecteurs la MAGNIFIQUE GRAVURE SUR ACIER AU BURIN, intitulée:

LA VIERGE AUX BALANCES

CHEF-D'ŒUVRE du grand peintre Léonard DE VINCI, dont le tableau est exposé au musée du Louvre.

Cette belle estampe artistique, gravée par Garnier, a coûté 10,000 fr. de gravure. C'est dire qu'elle est d'un fini et d'une exécution irréprochable.

Les épreuves se vendent 20 fr. dans le commerce. Par faveur exceptionnelle, elles seront délivrées à nos lecteurs, dans nos bureaux, contre versement de 2 fr. 50 seulement.

Franco, en colis postal: 3 fr. 25.

BIBLIOGRAPHIE

Journal mensuel de l'Enfance

LA JEUNE MÈRE

OU L'ÉDUCATION DU PREMIER ÂGE.

Fondé il y a douze ans par l'éminent docteur Brochard, qui traitait avec une compétence toute spéciale les questions vitales de l'éducation du premier âge, le journal *La Jeune Mère* a été honoré de nombreuses récompenses; aujourd'hui, complètement réorganisé, considérablement étendu, notre journal est rédigé par un comité de médecins dont les travaux spéciaux sont fort appréciés des lecteurs.

Tous les abonnements partent du 1^{er} janvier. — Un numéro spécimen est adressé franco à toute personne qui en fait la demande.

S'adresser aux bureaux de l'ECHO SAUMUROIS, 4, place du Marché-Noir, Saumur. — 6 fr. par an.

VICTOR HUGO. — Œuvres complètes, édition définitive Heize-Quantin ne varietur, comprenant 46 volumes in-8°. Prix: 345 fr., payables 15 fr. par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

Nous sommes heureux d'annoncer l'apparition d'un livre précis, élémentaire et impartial, initiant le public aux mystères de la médecine, cette science la plus indispensable à connaître.

Il a pour titre DICTIONNAIRE POPULAIRE DE MÉDECINE USUELLE d'hygiène publique et privée, et est publié par le docteur Paul Labarthe, un jeune savant bien connu, doublé d'un écrivain remarquable si justement apprécié, avec la collaboration de Professeurs agrégés de la Faculté de Médecine, de Médecins et de Chirurgiens des Hôpitaux, et des principaux spécialistes de Paris: MM. Benl-Barde, Bergeron, Bouley, Delasiauve, Fort, Fano, Galippe, Garrigou-Desarènes, Jules Guérin, Landrieux, Labarthe père, Marchand, Monin, Péan, Poyet, Robinet, de Soyre, etc.

Ce dictionnaire contient: — Les notions indispensables d'anatomie et de physiologie; — La description de toutes les maladies, les symptômes qui permettent de les reconnaître et le traitement qui convient à chacune d'elles. — Il passe en revue tous les médicaments employés d'ordinaire, fait connaître leur composition, leurs propriétés, la façon de les préparer et de les administrer; — Les secours aux empoisonnés, aux blessés, aux noyés et aux asphyxiés, y sont minutieusement décrits; — L'hygiène des gens bien portants, des malades et des convalescents; l'hygiène des enfants, des femmes et des vieillards; l'hygiène de chaque profession, de chaque industrie, enfin l'hygiène publique des villes et des campagnes, ont une large place dans cet ouvrage véritablement indispensable à tout le monde.

Le DICTIONNAIRE POPULAIRE DE MÉDECINE USUELLE est illustré de 1000 figures, facilitant la compréhension du texte. Les éditeurs le font paraître en livraisons à 10 centimes et en séries à 50 centimes. — On peut s'abonner à l'ouvrage complet reçu franco, au fur et à mesure de son apparition, en adressant à MM. Marpon et Flammarion, 26, rue Racine, Paris, un mandat-poste de 20 francs. — (La première livraison de l'ouvrage est envoyée gratis à toute personne qui en fera la demande.)

Nous venons d'apprendre que la librairie Garnier, de Paris, vient de publier trois superbes Cartes que nous croyons devoir recommander tout particulièrement à nos lecteurs:

1^o Le Tonkin, une feuille demi-colombier;

2^o L'Empire Chinois. — Théâtre de la Guerre, même format;

3^o Carte de la Chine, dressée d'après les documents les plus récents, pour suivre les opérations de la guerre Franco-Chinoise, par LEONVILLE, géographe, avec les plans de Hué, Hanoi et les environs de Pei-Ko, Fou-Tcheou, etc.

Ces cartes sont vendues au bureau de l'ECHO SAUMUROIS, 4, place du Marché-Noir, Saumur, aux prix suivants:

Le n^o 1, le Tonkin..... 4 fr.
Le n^o 2, l'Empire Chinois..... 4 »
Le n^o 3, Carte de la Chine..... 3 »

LE VIN AROUD au QUINA, au FER

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre le CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblie par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, ph^o, 402, r. Richelieu, PARIS, & Ph^o.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

VENTE DE MEUBLES

APRÈS DÉPART.

Le DIMANCHE 21 JUI, à 2 heures, M^e GAUTIER procédera à la vente aux enchères publiques des divers meubles et objets mobiliers, garnissant la maison Christiani, à la Croix-Cassée, commune de Villebriant.

On vendra : Lits, tables, chaises, batterie de cuisine, fourneau économique, volailles et différents bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

EN DEUX LOTS

Par adjudication, qui aura lieu en l'étude de M^e GAUTIER,

Le dimanche 21 juin 1885, à midi,

UNE MAISON

Située à Saumur, ruelle du Petit-Pré, Avec servitudes, cour et vaste jardin, dépendant de la succession de M^e veuve Fontaine.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e GAUTIER, notaire, ou à M. MOREAU, propriétaire à Villebriant. (493)

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

Avec jouissance de suite En 2 lots, au gré des amateurs

La Propriété DES TOURELLES

Sise à la Croix-Cassée, commune de Villebriant, à deux kilomètres de Saumur.

S'adresser, pour visiter et traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (517)

A LOUER

PRÉSENTEMENT

Jolie MAISON Bourgeoise

Entièrement restaurée à neuf Avec beau Jardin, cour et écurie

Située rue des Boires, n° 25.

S'adresser au bureau du journal.

Étude de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault.

VENTE DE MEUBLES

APRÈS DÉCÈS

Le DIMANCHE 21 JUI 1885, à midi, à Fontevault, ledit M^e ROULLEAU procédera à la vente du mobilier dépendant de la succession de feu M. l'abbé Esnault.

On vendra : meubles meublants, bureau antique, linge, literie, argenterie, tableaux, huit cents volumes.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

BEAUX APPARTEMENTS

Meublés ou non meublés,

Situés rue Nationale, 31.

S'adresser à M^e veuve BOUGRIER.

Beau MOBILIER à vendre à l'amiable.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

MAISON

Située rue du Port-Cigogne et rue des Capucins,

Avec vastes servitudes, cour, beau jardin bien arboré, pompe, etc.

S'adresser, pour visiter, à M^e veuve GOUBERT, au pavillon, rue des Capucins.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

ANCIENNE MAISON LAVOYE

Rue Basse-Saint-Pierre.

S'adresser à M. GOULARD, au Champ-de-Foire.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Remise, Cave et Grenier

S'adresser à M^e LECHAT, ou à M^e BRAC, notaire. (457)

A VENDRE

PRÉSENTEMENT,

Moteur à Gaz

Système BENIER frères.

Force deux chevaux vapeur.

S'adresser à M. MARLIAC, mécanicien, rue de la Chouetterie, Saumur, représentant de la maison Benier.

La maison P. FOUCHER, à Saumur, demande un apprenti pour la Bonneterie-Mercerie. (514)

ON DEMANDE des ouvrières et des apprenties, chez M^{lle} BRATIX, rue du Marché-Noir, 23.

M. HOULARD, FILS

Propriétaire et négociant à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 7,

Fait savoir à sa nombreuse clientèle, que d'après la baisse qui vient de s'effectuer sur les vins, il offre de très-bons vins rouges vieux et nouveaux du pays, depuis 75 francs la barrique, et du vin blanc depuis 50 francs; par 1/2 pièce, 3 francs en plus, fût à retourner.

Envoi d'échantillons sur demande.

M^e veuve CHAUSSARD,

ancienne coupeuse des Magasins du Printemps, à Saumur, a l'honneur d'informer les Dames de cette ville, qu'elle vient de s'établir, rue du Marché-Noir, n° 14, maison BODAIRE. Elle peut leur offrir les plus riches tissus, provenant des premières maisons de Paris, à des prix modérés et marqués en chiffres connus.

Pour répondre à la confiance des personnes qui voudront bien l'honorer de leur visite, elle apportera tous ses soins dans la confection des Costumes qui lui seront confiés.

M^e CHAUSSARD demande des ouvrières.

FABRIQUE D'AGRAFES

A ressort à double mentonnet

POUR

COUVERTURES EN ARDOISES

Nouveau système perfectionné

Breveté s. g. d. g.

LEMAIRE-BERSOULLÉ

M^e de bois du Nord et du Pays

Inventeur et seul Fabricant

Quai Saint-Nicolas, n° 13,

à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus.

PRIX MODÉRÉS.

LA FEMME ET LA FAMILLE

Journal des jeunes personnes

Sous la direction de M^{lle} Julie GOURAUD

On s'abonne, à Saumur, au bureau de l'Echo Saumurois.

ABONNEMENTS :

Edition mensuelle, sans annexes ni gravures..... 6 fr.

La même, avec annexes, gravures, modes, patrons, dessins, broderies, tapisseries..... 12 fr.

Fabrique de Chaudronnerie en tous genres

AGRANDISSEMENT DES MAGASINS DE LA MAISON

AUGUSTE BILLY

Rue Nationale, 21, SAUMUR

Grande spécialité d'Articles de chauffage de tous modèles et toutes provenances. Choix considérable de Cuisinières en fonte sortant de meilleures Fonderies, vendues à des prix modérés, dans toute concurrence.

Grand assortiment d'Articles en fer battu étamé et émaillé, de toute sorte. Articles en cuivre pour pâtisseries, confiseurs, distillateurs. Réparations à bref délai de tous articles en cuivre, tôle, ferblanc et zinc.

Seul possesseur du grand FOURNEAU avec CENDRIER-TRIEUR, l'usage des restaurateurs, maîtres d'hôtel et maisons bourgeoises.

Grande et seule fabrication de la POMPE de JARDIN en cuivre étamé et de tous accessoires s'y rattachant.

ATELIER SPÉCIAL DE FABRICATIONS ET RÉPARATIONS, RUE DE L'ABBEURIE.

Toutes les Marchandises sortant de la maison Auguste BILLY étant de premier choix, sont vendues à garantie.

Pharmacie A. CLOSIER

20, rue du Marché-Noir, 20,

SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt de Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de bandages se prêtant à tous les mouvements de corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, bas contre les varices, de ceintures en tous genres, de biberon d'injecteurs et d'irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

Thés CHOCOLAT Vanille

Qualité supérieure

GUÉRIN-BOUTRON

PARIS

Santé : 1 fr. 60 ; 1 fr. 80 ; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50 ; 2 fr. 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. Trouvé, confiseur, ALLON, GARNIER-RATON, MOLLY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et confiserie.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 JUI 1885.

Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.
3 %	82 40	81 67	Est	786 25	787 50	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	525	525
3 % amortissable	83 75	83 70	Paris-Lyon-Méditerranée	1252 50	1250	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	516 50	519 50	Est	376 45	376
3 % (nouveau)			Midi	1187 50	1195	— 1865, 4 %	524	524 75	Midi	368 50	367
4 1/2 %	103 60	105 65	Nord	1680	1672 50	— 1869, 3 %	411	410	Nord	392	393
4 1/2 % (nouveau)	110 25	110 25	Orléans	1350	1347 50	— 1871, 3 %	401	401	Orléans	382 50	387 50
Obligations du Trésor	514	515	Ouest	850	850	— 1875, 4 %	513 50	513 50	Ouest	386	386
Banque de France	5197 50	5206	Compagnie parisienne du Gaz	1530	1537 50	— 1876, 4 %	519 50	514	Paris-Lyon-Méditerranée	382 50	383 50
Société Générale	462 50	465	Canal de Suez	2146 25	2160	Bons de liquid. Ville de Paris	524	524 50	Paris-Bourbonnais	388	381
Comptoir d'escompte	985	985	C. gen. Transatlantique	492 50	490	Obligations communales 1879	453 50	453 50	Canal de Suez	570	572 50
Crédit Lyonnais	540	537 50				Oblig. foncières 1879 3 %	449 50	449			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1365	1365				Obligat. foncières 1883 3 %	369	370			
Crédit mobilier	230	243 75									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 55 — matin, (s'arrête à la Possonnière)
9 — 13 — matin, omnibus-mixte.
1 — 25 — — soir, —
3 — 32 — — express.
7 — 15 — — omnibus.
10 — 36 — — (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

8 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.
8 — 21 — — omnibus.
9 — 37 — — express.
12 — 48 — — soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — — —
7 — 4 — — omnibus (s'ar. à Tours)
10 — 24 — — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY

	Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte
	matin	matin	soir.	soir.	soir.
Saumur	6 05	7 24	9 15	3 45	7 50
Chacé	6 15	7 32	9 08	4 03	8
Brézé	6 23	7 39	9 15	4 19	8 08
Montreuil	6 39	7 52	9 28	4 37	8 24

MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR

	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Direct
	matin	matin	matin	soir.	soir.	soir.
Montreuil	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10
Chacé	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46	
Brézé	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54	
Saumur	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39

SAUMUR - BOURGUEIL

	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte
	matin	matin	soir.	soir.
Saumur	3 26	8 21	12 49	4 44
Port-Boulet	5 33	9 06	1 25	6 56
Bourgueil	5 42	9 15	1 34	7 05

BOURGUEIL - SAUMUR

	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte
	matin	soir.	matin	soir.
Bourgueil	8 17	12 49	4 44	7 05
Port-Boulet	8 26	13 18	5 13	7 14
Saumur	9 13	14 25	6 01	7 50

SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS

	Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte
	matin	matin	soir.	soir.	soir.
Saumur (départ)	6 05	7 24	9 15	3 45	7 50
Montreuil-Bellay	6 43	7 55	9 28	4 50	8 41
Lernay	7 02	8 09	9 21	5 11	8 51
Brion-s-Thouet	7 14	8 09	9 21	5 4	8 59
Thouars (arrivée)	7 29	8 22	9 32	5 19	9 16

THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR

	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte
	matin	matin	soir.	soir.	soir.
Thouars (départ)	5 40	8 58	1 07	4 20	7 45
Brion-s-Thouet	5 58	9 10	1 19	4 30	7 57
Lernay	6 07	9 18	1 27	4 37	8 05
Montreuil-Bellay	6 40	9 45	1 52	5 04	8 30
Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06

MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.

	Omn.	Omn.	Mixte
	matin	soir.	soir.
Montreuil	7	1 55	8 35
Loudun	8 20	2 51	9 55
Arçay	8 34	3 4	10 14
Mirebeau	9 27	3 54	11 2
Neuville	9 57	4 24	11 27
Poitiers	10 32	4 56	12 1

POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.

	Omn.	Omn.	Mixte
	matin	soir.	soir.
Poitiers	5 50	12 50	12 50
Neuville	6 28	1 57	13 28
Mirebeau	6 55	2 24	14 5
Arçay	7 50	3 19	15 0
Loudun	8 42	4 11	16 2
Montreuil	9 24	5 0	17 4

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godel.

Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.